

LES OBÉDIENCES MAÇ.: FRANÇAISES

La F.* M.* française était divisée en cinq groupes autonomes ou, pour employer la terminologie maç., en cinq obédiences.

Ces obédiences étaient : le Grand-Orient de France, la Grande Loge de France, Le Droit Humain, la Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière ; enfin le Rite de Misraïm.

LE GRAND-ORIENT

Le Grand-Orient était la plus importante des obédiences françaises.

Il avait été fondé en 1773 par le duc de Chartres (Philippe-Egalité), qui fut son premier grand Maître, et par le duc de Montmorency-Luxembourg, qui fut le premier administrateur général de ses Loges.

Cellule essentiellement révolutionnaire, compromis dans toutes les tentatives de division et d'abaissement de la France de 1789, 1830, 1848, 1871 et 1936, il a compté parmi ses membres : Barère, Combes, Couthon, Danton, Ferrer, Fouché, Gambetta, Garnier-Pagès, Guillotin, Pétion, Sieyès et Viviani.

Le siège social du Grand-Orient était à Paris, 16, rue Cadet.

Il était administré par un **Conseil de l'Ordre** composé de trente-trois FF.*.

Sept d'entre eux constituaient un **Bureau** dont les membres portaient les titres de Président, Vice-Président (il y en avait deux), Secrétaire (deux), Trésorier, Garde des Sceaux et du Timbre.

Un autre comité, nommé **Grand Collège des Rites**, avait la garde de la doctrine de la fédération ; la **Chambre de Cassation** rendait la justice.

L'Assemblée générale annuelle, appelée **Convent**, élit les membres de ces comités, décidait des thèmes de propagande et des grandes lignes de la politique de l'Ordre.

Le G.* O.* avait, en 1939, 451 Loges qui se répartissaient ainsi :

98 Loges à Paris, dont 82 rue Cadet (9°) ; 5 rue Froidevaux (14°) ; 2 rue Ramey (18°) ; 3 rue La Condamine (17°) ; 4 rue Jules Breton (13°) ; 2 rue de l'Yvette (16°).

13 Loges en banlieue.

330 Loges en province et aux colonies, dont : 11 à Bordeaux ; 11 à Lyon ; 7 à Marseille ; 6 à Toulouse.

10 Loges à l'étranger (Londres, Buenos-Aires, Montréal, Alexandrie, Le Caire, New-York, Tel-Aviv, Galatz et Genève).

Le Grand-Orient avait, environ, 30.000 membres actifs. Malgré son importance numérique, sa situation internationale était délicate.

Condamné par la Grande Loge d'Angleterre, en 1877, pour avoir refusé d'invoquer le Grand Architecte de l'Univers, il avait cherché à sortir de l'isolement où cette condamnation le plongeait.

Profitant de l'Exposition Universelle de 1900, il avait réuni un Congrès maçonnique, et fait fonder par le Grand-Orient d'Espagne une fédération internationale qui prit en 1921 le nom d'**Association maçonnique internationale**.

Jusqu'à la guerre, il avait gardé une situation prépondérante dans cette fédération, qui siège en Suisse.

L'A.* était en relations avec une trentaine de puissances maç.* étrangères. Plusieurs de ces dernières maintenaient le contact avec la G.* L.* d'Angleterre et la Confédération des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais, dont nous parlerons tout à l'heure.

Cependant, la Grande Loge d'Angleterre, qui ne voulait pas avoir de relations officielles avec le G.* O.*, le faisait noyauter par une section du **Grand Collège des Rites**, appelé le **Grand Prieuré des Gaules**, qui dirigeait les travaux de toutes les loges du Rite Ecossais Rectifié.

Le Grand Maître de ce Rite fut longtemps le duc de Connaught (qui mourut avant la guerre).

En 1935, le Grand Prieuré des Gaules fut contraint de quitter la rue Cadet. Il fut suivi par la majorité des Loges du Rite Ecossais Rectifié du Grand-Orient et fonda avec elles la **Grande Loge Ecossaise Rectifiée**. Seules, trois Loges de ce rite restèrent au Grand-Orient, celles de trois villes maritimes : Bordeaux, Toulon, Nice.

La nouvelle obédience ne réussit pas à garder longtemps son autonomie : moins d'une année après sa fondation, elle s'agrégeait à la Grande Loge de France.

Les Loges du Rite Ecossais Rectifié n'ont jamais été au Grand-Orient qu'une infime minorité. La plupart travaillaient au **Rite français** (ou moderne) ; quelques-unes, au **Rite Ecossais Ancien et Accepté**.

Cette brève revue de la situation du G.* O.* à l'étranger montre que la cohésion de la F.* M.* mondiale était maintenue dans la confusion.

LA GRANDE LOGE DE FRANCE

On désigne sous le nom de Grande Loge de France une organisation bicéphale dont les deux têtes étaient le Suprême Conseil et la Grande Loge de France.

Le **Suprême Conseil de France** a été fondé en 1804 par le Comte de Grasse-Tilly et le Maréchal Kellermann. Jusqu'en 1880 son autorité s'est étendue à tous les Ateliers du 1° au 33° degré.

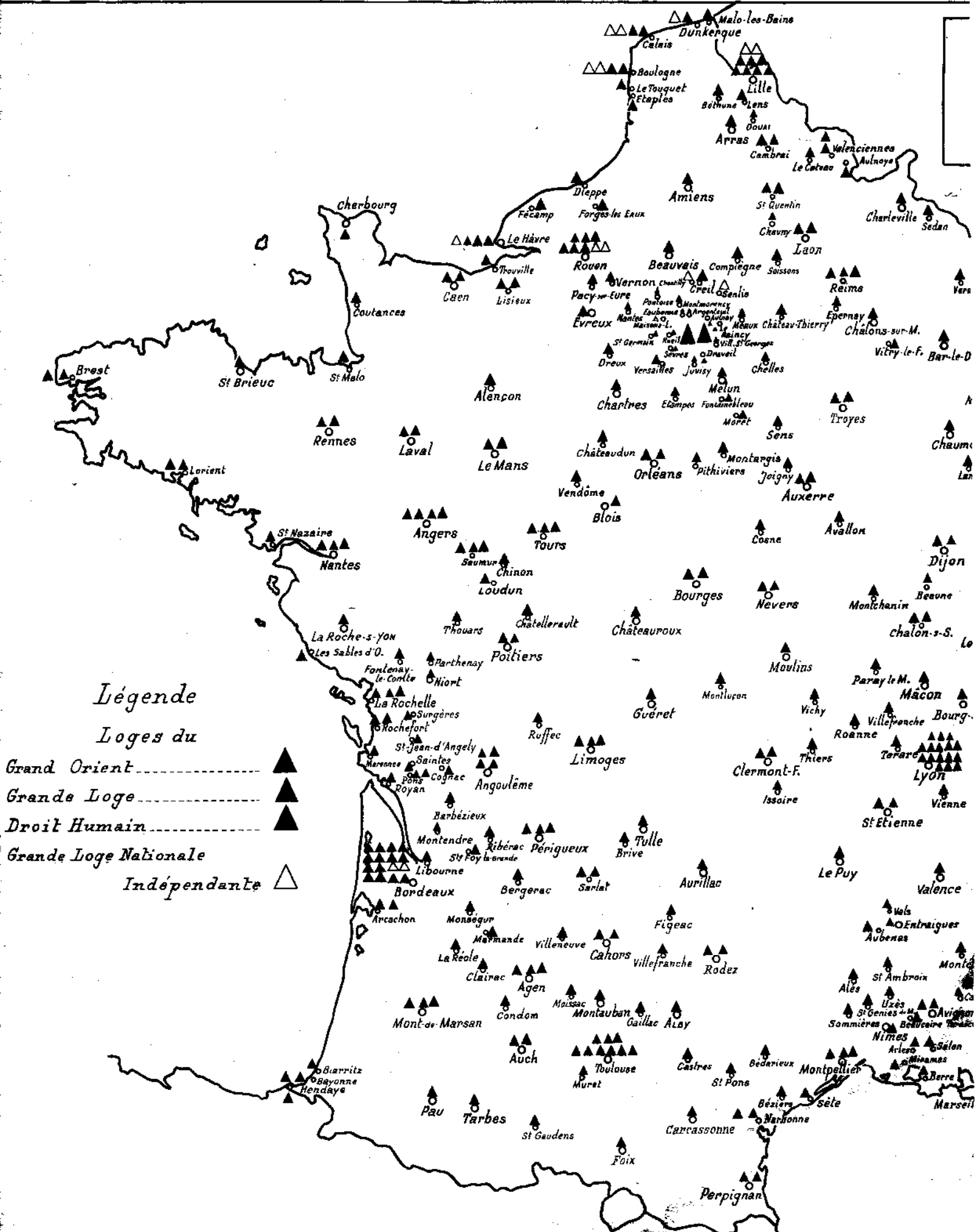
Une scission se produisit en 1880. Après une période de troubles, un traité signé le 7 novembre 1894 stipula que les pouvoirs du Suprême Conseil de France seraient limités aux Ateliers du 4° au 33° degré et que la Grande Loge de France dirigerait les travaux des Loges du 1° au 3° degré.

Le Suprême Conseil de France faisait partie de la chaîne politique internationale la plus puissante qui soit : la **Confédération des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais**.

Chacun des Suprêmes Conseils est juridiquement autonome et les décisions engageant la Confédération sont prises à des congrès qui se réunissent à intervalles irréguliers, tantôt dans une ville, tantôt dans l'autre.

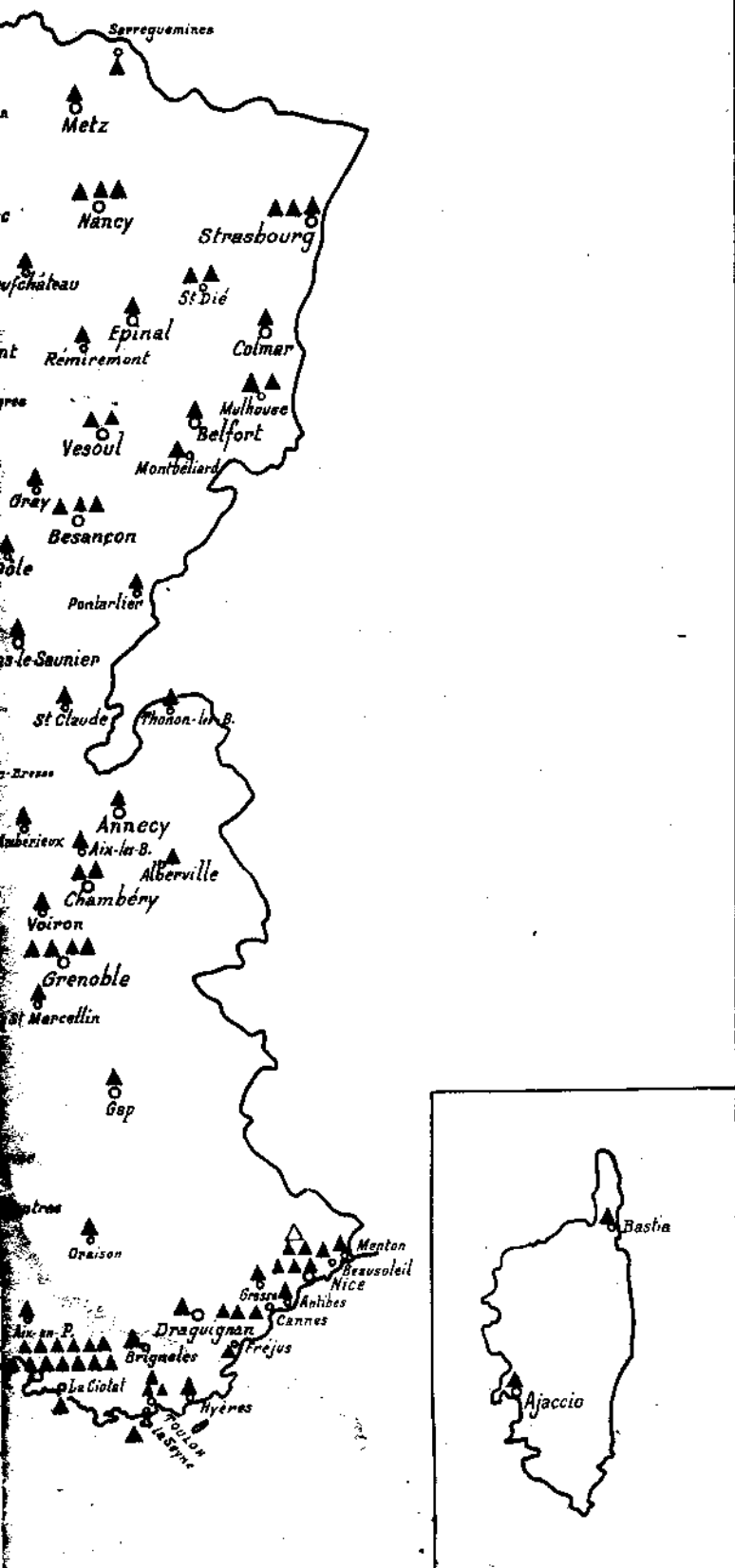
L'organe officieux de la Confédération est **The New Age**. Il est édité aux Etats-Unis, où résident les membres les plus influents de la Confédération qui sont, pour la plupart, des Juifs.

Un des organes dont la Confédération des Suprêmes



Cette carte met en lumière la multiplicité des repaires maçonniques secrets qui jalonnaient le sol français.

Réseau redoutable qui permettait à la secte, état invisible et irresponsable dans l'État légitime, d'exercer son odieuse dictature sur la France.



Conseils du Rite Ecossais s'est servie, depuis une vingtaine d'années, pour essayer de prendre la direction de la F. M. universelle est la **Ligue Internationale de Francs-Maçons**.

A la différence de l'Association Maçonnique Internationale, qui était une fédération d'Obédiences, la Ligue Internationale de Francs-Maçons réunissait des personnes.

Il semble qu'elle en ait compté environ 5.000, surtout en Europe centrale et dans les Balkans.

Ses dirigeants étaient pour la plupart des Juifs.

Le Suprême Conseil et la Grande Loge de France avaient leur siège central, 8, rue Puteaux, à Paris. Leurs membres, qui étaient en tout 16.000, pratiquaient le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

En 1939, le Suprême Conseil avait juridiction sur :

- 1 Consistoire du 32° Degré ;
- 26 Aréopages du 30° Degré ;
- 45 Chapitres du 18° Degré ;
- 10 Loges de Perfection (4° au 14° Degré).

La Grande Loge de France était administrée par un **Conseil Fédéral**. La justice était, chez elle, rendue par le **Tribunal de Cassation**. Comme au Grand-Orient, les membres de ces comités étaient élus par le **Convent**.

La **Grande Loge de France** avait 224 Loges qui étaient ainsi réparties :

- 88 Loges à Paris ;
- 14 Loges en banlieue ;
- 115 Loges en province et aux colonies (dont 2 Loges à Bordeaux, 5 Loges à Marseille, 3 Loges à Lyon, 2 Loges à Toulouse) ;
- 7 Loges à l'étranger (Alexandrie, Le Caire, Port-Saïd, Salonique, Port-Louis).

Elle avait, en outre, 3 **Triangles** et 9 **Loges d'Adoption**.

Les Triangles étaient des Loges de moins de sept membres et les Loges d'Adoption, des Loges féminines.

Dix-huit des Loges de Paris étaient réservées aux étrangers : Italiens, Espagnols, Yougoslaves, Belges, Suisses, Anglais, Américains, émigrés juifs d'Allemagne et d'Autriches, Russes.

Le Rite écossais a compté des révolutionnaires et des hommes politiques importants : Odilon Barrot, Camille Chauvins, Crémieux, La Fayette, André Marty, Navachine et le baron James de Rothschild.

LE DROIT HUMAIN

L'Ordre Mac. Mixte International **Le Droit Humain**, où les femmes sont admises au même titre que les hommes, a des sections dans le monde entier : en France, en Angleterre, aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis, en Australie et aux Indes, pour ne citer que les principales.

Son comité exécutif international, appelé **Suprême Conseil Universel Mixte**, siégeait 5, rue Jules-Breton à Paris. Il était assisté par le **Convent international** (l'assemblée générale des délégués des fédérations nationales), qui se réunissait tous les sept ans à Paris.

La Fédération française du **Droit Humain** siégeait, elle aussi, rue Jules-Breton. Elle était administrée par un **Conseil national**. La garde de sa doctrine était confiée à l'**Aréopage national**, la justice au **Tribunal de Cassation**. Le **Convent national** élisait, chaque année, les membres de ces divers comités et prenait, en matière de propagande et de politique, les mêmes décisions que les Convents des autres obédiences.

La Fédération française du **Droit Humain** avait en 1939 :

- 4 Chapitres Rose-Croix (dont un travaillant en langue russe : **La Colonnade blanche**) ;
- 69 Loges, dont 19 à Paris, 5 en banlieue, 45 en province et aux colonies.

Elle comptait environ 3.000 membres actifs. Son influence était grande dans le domaine économique et social. Ses projets destructeurs étaient très favorisés par le F.*. Marc Rucart, qui était membre de son Conseil national.

Disons enfin qu'elle avait des relations étroites avec la **Société théosophique**.

Un grand nombre de ses membres et même de ses hauts dignitaires étaient affiliés à cette association : Annie Besant, Leadbeater, Amélie Gedalge, notamment.

LA GRANDE LOGE NATIONALE INDEPENDANTE ET REGULIERE

La Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière était la seule puissance maç.*. française officiellement reconnue par la Grande Loge d'Angleterre.

Elle a été fondée en 1913 par le F.*. Camille Savoie.

Ses membres étaient presque tous anglais, mais, pour sauver les apparences, son Grand Maître devait toujours être français.

Elle était administrée par un **Souverain Grand Comité** dont le siège était 42, rue de Rochechouart, à Paris.

Ses Loges étaient placées sous deux juridictions.

1° Celle de la **Grande Loge Provinciale de Neustrie** (42, rue de Rochechouart, Paris) ;

5 Loges d'instruction,

27 Loges à Paris, Neuilly-sur-Seine, Maisons-Laffitte, Chantilly, Rouen, Le Havre, Boulogne-sur-Mer, Lille, Calais et Dunkerque,

5 Chapitres de l'Arche-Royale (Ateliers de Haut-Grade), à Paris, Boulogne-sur-Mer et Neuilly.

2° Celle de la **Grande Loge Provinciale d'Aquitaine** :

2 Loges à Bordeaux.

A la veille de la guerre, un troisième rameau naissait, avec l'**Abbey Lodge**, à Nice.

La G.*. L.*. N.*. L.*. R.*. avait environ 1.500 membres actifs qui pratiquaient, pour la plupart, le Rite anglais (ou Rite d'York) et, certains, le Rite écossais rectifié.

Elle était influente, parce que riche.

LE RITE DE MISRAÏM

Le Rite de Misraïm (ou Rite d'Egypte) a été fondé en Italie au début du XIX^e siècle et introduit en France vers 1803 par le Juif Marc Bedarride.

Il faisait peu parler de lui, les années dernières, et n'avait qu'une quinzaine de Loges à Paris, Angoulême, Caen, Marseille, Romans, Bordeaux et Lyon, où siégeait son Comité directeur, appelé **Souverain sanctuaire**.

Il avait des relations avec le **Rite martiniste** et l'**Eglise catholique libérale**, organisation occultiste, elle-même en contact avec la **Société théosophique**.

Alors que la hiérarchie des autres obédiences comportait trente-trois degrés, celle du Rite de Misraïm en avait quatre-vingt-dix-sept.

..

Les cinq Obédiences étaient juridiquement autonomes, mais elles multipliaient entre elles les points de contact.

Le G.*. O.*. et la G.*. L.*. échangeaient des ambassadeurs qu'on appelait **Garants d'Amitié**. Le G.*. O.*. et le D.*. H.*. en ont fait autant jusqu'en 1930 ; ils y ont renoncé pour ne pas gêner la diplomatie du G.*. O.*. à l'Association Maçonnique Internationale.

Dans de nombreuses villes de province et, à Paris, rues Froidevaux, Ramey, La Condamine, Jules-Breton et de l'Yvette, le G.*. O.*., la G.*. L.*. et le D.*. H.*. utilisaient les mêmes temples.

De même, le G.*. O.*. et la G.*. L.*. se servaient du même organe pour la convocation de leurs « Tenues » : le **Bulletin Hebdomadaire des Loges de la Région Parisienne**. Ils ont organisé en province des congrès en commun et fait imprimer, pour leur correspondance, du papier à leur double en-tête.

Les groupes maç.*. spécialisés dans une action politique ou syndicale (**les Fraternelles maç.*.**) réunissaient indistinctement des membres du G.*. O.*., de la G.*. L.*. et du D.*. H.*.

Si l'unité administrative de la F.*. M.*. n'était pas réalisée, l'interpénétration de ses obédiences était poussée au maximum.

Leurs querelles ne pouvaient donc avoir de conséquences graves.

S'il en avait été besoin, leurs communes passions idéologiques auraient maintenu entre elles la cohésion que l'action désordonnée des grandes fédérations internationales et de la Grande Loge d'Angleterre n'aurait pas réussi à créer.